



détergents

Fiche technique

Solcid

Détergent détartrant

Détartrant acide puissant destiné à éliminer les dépôts de tartre et de salissures.

Produit idéal pour les opérations de choc ou remise en état de surfaces fortement encrassées (sanitaires, douches...). Permet également de raviver les surfaces métalliques telles que les encadrements de fenêtres en aluminium, l'aluminium anodisé et les inox.

Peut s'utiliser sur les surfaces vitrées non protégées par un film solaire, lorsqu'elles sont fortement salies par la pollution atmosphérique.

Produit sans risque pour le verre, l'aluminium anodisé, l'inox et les caoutchoucs dans les conditions normales d'utilisation.

Mode d'emploi

Utilisation mécanique : diluer de 2 à 5 % dans l'eau.

Utilisation manuelle : diluer de 5 à 10 % dans l'eau.

Appliquer le produit sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes.

Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 Kg

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : 0 - 1

- Densité : 1,09 - 1,11

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser avec un produit oxydant (eau de javel) et alcalins.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-07-2022

Ind. 10



* Sans Valeur Limite d'Exposition Règlementaire française.